



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N° 8

Réunion télématique du 12 octobre 2021

Lisieux

Participent :

Messieurs : Jean Liberge, président, Jean-Pierre Louise, Didier Lecossu, Jean Blanchetiere, Bernard Mouillard, Thierry Aubert, Pierre Lecornu,

Madame : Pascale Evain

1 – AFFAIRE A EXAMINER

MATCH : LA MALADRERIE OS / FC ROUEN 1899 – Coupe de France

La Commission, consultée par voie télématique vu l'urgence :

- Alertée par le pôle sécurité de la Fédération qui, s'appuyant sur les informations émanant de la Direction Nationale de Lutte contre le Hooliganisme du Ministère de l'Intérieur, fait état de risques potentiels de déplacement d'éléments ultras sur la rencontre de ligue 2 BK2, Stade Malherbe Caen Calvados Basse-Normandie / Le Havre AC, avec éventuelle imbrication sur celle opposant LA MALADRERIE OS au FC ROUEN 1899 prévues, toutes les deux, le samedi 16 octobre 2021 dans un créneau horaire voisin.
- Avisée par la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Calvados des difficultés de ses services à assurer toutes les missions jugées sensibles ce samedi 16 octobre 2021,

décide de fixer définitivement la rencontre du 5^{ème} tour de Coupe de France opposant LA MALADRERIE OS au FC ROUEN 1899 au DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021 à 15 HEURES au stade Joseph Détéville à CAEN

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours à partir du lendemain du jour de la notification.

Le Président

Jean Liberge

Le Secrétaire de séance

Pierre Lecornu

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

